

2026 : SB02

Date : 11 août, 2026

Destinataires : Direction générale

Expéditrice : Romina Di Pasquale
Directrice
Direction des politiques relatives aux effectifs, au
financement et aux relations de travail

Objet : **Instructions pour le relevé des effectifs 2026-2027**

J'ai le plaisir de vous informer que les instructions pour les relevés des effectifs des écoles élémentaires et secondaires de 2026-2027, ainsi que pour les programmes d'éducation permanente sont maintenant accessibles sur le site [Web du ministère de l'Éducation](#).

Pour la prochaine année scolaire, deux mises à jour des politiques ont été apportées (présentées ci-dessous et au début de chaque document d'instructions pour le relevé des effectifs), ainsi que des clarifications et des révisions techniques fondées sur les commentaires des conseils scolaires, afin d'assurer l'harmonisation avec les politiques du ministère et d'améliorer la navigation dans les documents :

- Mise à jour de la terminologie utilisée pour désigner les apprenants de la langue française et les nouveaux arrivants, désormais appelés respectivement « élèves plurilingues apprenants du français (EPAF) » et « élèves nouveaux arrivants (ENA) », conformément à la [Note Politique/Programmes no 172 : Soutien aux élèves plurilingues apprenants du français, incluant les élèves nouveaux arrivants, dans les écoles de langue française](#), entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2025.
- Les élèves instruits à domicile qui satisfont aux exigences en matière de résidence sont désormais admissibles à s'inscrire aux programmes d'éducation permanente, notamment les cours d'été, les programmes de langues internationales et autochtones au palier élémentaire (LIAE), ainsi que les programmes de lecture, d'écriture et de calcul, sans avoir à payer de frais. Dans le cadre des programmes de lecture, d'écriture et de calcul, la direction d'école est autorisée à recommander un programme de rattrapage à un élève instruit à domicile, à la demande du parent ou du tuteur.

J'invite tous les membres du personnel chargés des rapports sur les effectifs, plus particulièrement les administrateurs et administratrices, les directeurs et directrices d'école, à lire attentivement ces documents avant le début de l'année scolaire 2026-2027.

Pour en savoir plus sur les exigences en matière d'admission et d'effectifs, veuillez envoyer un courriel à l'adresse enrolment@ontario.ca.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Original signé par

Romina Di Pasquale

Directrice

Direction des politiques relatives aux effectifs, au financement et aux relations de travail